

Service de Presse

Rennes, Ville et Métropole

Tél. 02 23 62 22 34

 @Rennes_presse

Jeudi 5 avril 2018

Transition énergétique

Vers une métropole post-carbone**Sommaire**

- Communiqué de presse
Rennes Métropole engagée dans la transition vers un territoire post-carbone
- Pour aller plus loin...

Interlocuteur**André Crocq,***vice-Président délégué à la planification urbaine et au développement durable*

Service de Presse

Rennes, Ville et Métropole

Tél. 02 23 62 22 34

 @Rennes_presse

Jeudi 5 avril 2018

Plan Climat Air Énergie Territorial

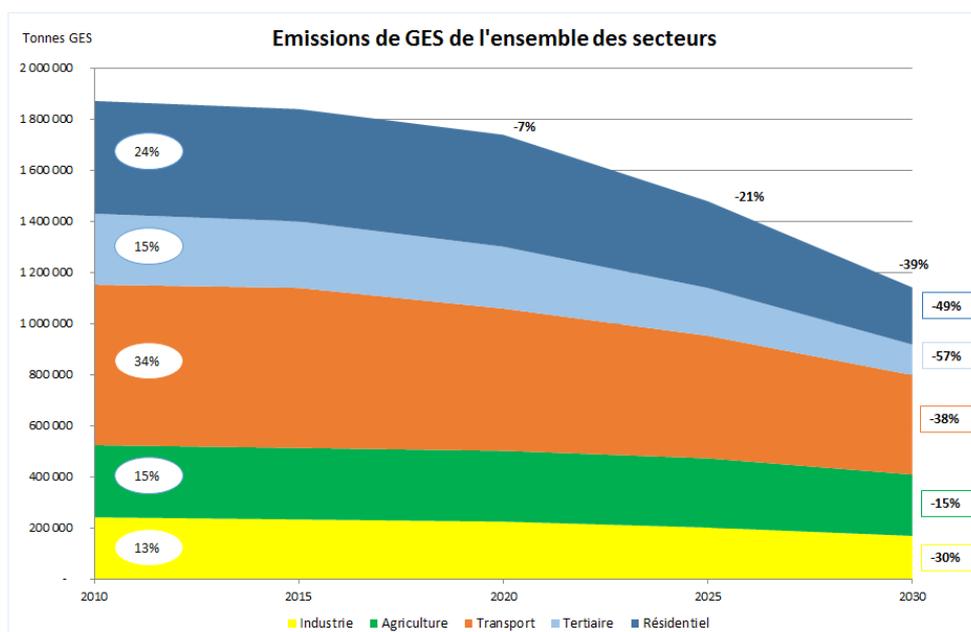
Rennes Métropole engagée dans la transition vers un territoire post-carbone

Après avoir lancé en novembre 2015 sa démarche d'élaboration d'un nouveau Plan Climat-Air-Énergie territorial (PCAET), Rennes Métropole accélère sa trajectoire de réduction des gaz à effet de serre (GES) à l'horizon 2030 et engage son plan d'actions territorial, avant adoption définitive du PCAET en 2019.

Avec 500 000 habitants en 2030, Rennes Métropole a pour ambition de :

- ① diviser par deux les émissions de gaz à effet de serre par habitant par rapport à 2010.
- ② garantir aux habitants, et en particulier aux plus fragiles, un cadre de vie qui contribue à leur santé et à leur bien-être.

Cette feuille de route, ambitieuse et réaliste, fixe un cap clair : 10 objectifs à atteindre à l'horizon 2030 et 109 actions très concrètes à mener. Elle inscrit la transition énergétique au cœur du projet de territoire en associant les habitants et l'ensemble des acteurs : communes, associations, organismes publics et privés, etc.



Objectif 2030 : diviser par deux les émissions de gaz à effet de serre par habitant par rapport à 2010

Verbatim

"Aujourd'hui nous accélérons, sur le chemin de la métropole post-carbone. Cette feuille de route ambitieuse confirme notre volonté de relever le défi de l'urgence climatique et d'améliorer la qualité de vie pour chacune et chacun des habitants de la métropole. Avec une enveloppe de 350 millions d'euros et 109 actions concrètes, notre Plan climat est à la hauteur des enjeux et mobilise l'ensemble des acteurs de la métropole. C'est aussi une grande ambition nationale mais elle doit d'abord être portée par les territoires. C'est le sens de l'appel que j'ai signé avec Anne Hidalgo et Alain Juppé pour décentraliser les actions et les moyens de la politique énergétique."



Emmanuel Couet, Président de Rennes Métropole

10 objectifs pour 2030

- ❖ Rénover 6 000 logements publics et privés par an (contre 1 500 aujourd'hui) – horizon 2024 ;
- ❖ 100% de logements passifs ou à énergie positive dans les opérations publiques – horizon 2024 ;
- ❖ Réduire le trafic routier de 10% - horizon 2030 ;
- ❖ 80% des déplacements en mode décarboné sur le réseau de transports collectifs – horizon 2030 (70% en 2024) ;
- ❖ Atteindre l'objectif de covoiturer une journée par semaine – horizon 2024;
- ❖ 85% de voyages supplémentaires sur le réseau STAR – horizon 2030 ;
- ❖ Rénover 25% des surfaces de bâtiments tertiaires (public et privé) – horizon 2030 ;
- ❖ Tripler l'usage des énergies renouvelables ou de récupération – horizon 2030 ;
- ❖ Viser les 25% d'électricité renouvelable achetée par Rennes Métropole – horizon 2024 ;
- ❖ Atteindre 100% des déchets valorisés – horizon 2024.

Une feuille de route en 109 actions, une enveloppe de 350 millions d'€ jusqu'en 2024

MOBILITE / TRANSPORT > 103,9 millions d'€

- transition du parc de bus vers l'électrique (77,4 millions d'€)
- déploiement du covoiturage au quotidien (covoiturer 1 jour par semaine) avec le développement de la plateforme OuestGo et l'expérimentation de voies réservées au covoiturage à partir de 2020 ;
- développement du vélo comme mode de transports sur des distances plus longues : vélos à assistance électrique, réseau express vélo métropolitain en cours d'aménagement de 64 km (17,8 millions d'€).

AMENAGEMENT / HABITAT > 63,4 millions d'€

- augmentation du nombre de rénovations de logements publics et privés pour passer de 1500 logements/an à 6000 logements rénovés par an dès 2025, notamment grâce à la plateforme EcoTravo (doublement de l'enveloppe, de 30 à 60 millions d'€)
- capacité du territoire à anticiper les évolutions réglementaires en matière d'énergie et de climat dans les constructions de logements neufs : innovation favorisée dans les opérations d'aménagement sur le passif, les matériaux bio-sourcés et les réseaux intelligents.

TERTIAIRE ET INDUSTRIELS PUBLICS > 124,4 millions d'€

- rénovation thermique d'1/4 des surfaces de bâtiments tertiaires du territoire
- Rénovation de l'usine de valorisation énergétique de Villejean (90 millions d'€)
- Rénovation de l'éclairage public (28,8 millions d'€)

ENERGIE > 46,4 millions d'€

- Développement des réseaux de chaleur urbains à Rennes (42,5 millions d'€), développement du chauffage bois performant, soutien à l'émergence de projets (photovoltaïque, éolien, méthanisation) avec la participation de Rennes Métropole à la SEM Énergie Renouvelable (ENR) Ille-et-Vilaine.

Pour le secteur agricole, les objectifs seront notamment consolidés en partenariat avec la Chambre d'agriculture.

Une année d'appropriation et de valorisation avant l'approbation définitive du Plan climat

Depuis début 2016, dans une démarche collective ambitieuse, les communes de la métropole rennaise ont été particulièrement mobilisées pour l'élaboration de ce plan d'actions du PCAET.

Après un cycle d'accompagnement organisé par l'Agence locale de l'énergie et du

climat (ALEC), les communes ont élaboré leurs plans d'actions "énergie" communaux, adaptés aux ressources et priorités de chacune.

Par ailleurs, la mise en place d'un groupe de travail associant des représentants de la Chambre d'agriculture et des élus métropolitains a permis de croiser les regards sur les enjeux de l'agriculture face au changement climatique.

L'enrichissement par les partenaires a vocation à se poursuivre durant les prochaines phases de consultation autour du projet et du document PCAET finalisé. Bien que le PCAET ait une durée de 6 ans, le caractère dynamique qu'implique la démarche territoriale souhaitée par Rennes Métropole amènera à actualiser régulièrement le plan d'actions.

Tout sauf un document figé, le PCAET est une démarche de mobilisation collective à long terme.

| Calendrier

- Novembre 2015 : lancement de la démarche d'élaboration du nouveau Plan Climat Air Énergie territorial
- Début 2016 : élaboration des plans d'actions "énergie" communaux / installation du comité d'orientation
- 2017 : contributions des communes et des membres du comité d'orientation
- Avril 2018 : arrêt du projet
- Mai-juillet 2018 : avis de l'autorité environnementale
- Septembre-octobre 2018 : consultation du public
- Novembre-décembre : avis du Préfet et du Président de Région
- 1^{er} trimestre 2019 : adoption définitive du PCAET

À noter

- **En cohérence avec son engagement précédent, Rennes Métropole signera, sur la base de ce projet de PCAET, la nouvelle version de la Convention des Maires pour le climat et l'énergie.**

www.conventiondesmaires.eu



Les signataires de la Convention mondiale des Maires pour le Climat et l'Énergie s'engagent à :

- réduire les émissions de CO2 (et éventuellement d'autres gaz à effet de serre) sur leur territoire d'au moins 40 % d'ici à 2030, grâce notamment à une meilleure efficacité énergétique et à un recours accru à des sources d'énergie renouvelables ;
- renforcer leur résilience en s'adaptant aux incidences du changement climatique
- partager leur vision, leurs résultats, leur expérience et savoir-faire avec leurs homologues des autorités locales et régionales dans l'Union Européenne et au-delà, grâce à une coopération directe et à des échanges entre pairs, notamment dans le cadre du Pacte mondial des maires
- élaborer un plan d'action en faveur de l'énergie durable et du climat, et
- suivre régulièrement les progrès obtenus.

Pour aller plus loin....

En signant massivement la Convention mondiale des Maires pour le climat et l'énergie, initiative de la Commission Européenne visant à favoriser la transition énergétique dans les territoires, Rennes Métropole et ses communes membres ont montré, dès 2008, leur engagement à agir. Les communes signataires ont traduit cet engagement sous forme de « plans d'action en faveur de l'énergie durable », tandis que Rennes Métropole et la Ville de Rennes ont adopté leurs premiers Plans Climat-Énergie Territorial en 2010. Le PCAET de Rennes Métropole a permis de faire émerger de nouveaux sujets (rénovation énergétique de l'habitat privé, îlot de chaleur urbain) et d'affirmer l'intégration de l'énergie dans les politiques publiques de la collectivité (habitat, aménagement, transport).

Des compétences nouvelles qui élargissent les champs d'intervention et la responsabilité de Rennes Métropole

Le passage du statut de communauté d'agglomération à celui de métropole a sensiblement étoffé les compétences de Rennes Métropole en matière d'énergie, de climat ou de lutte contre la pollution atmosphérique. En plus des leviers de l'habitat, de l'aménagement et de la mobilité, la loi MAPTAM a doté les métropoles de nouvelles responsabilités en termes de réseaux de chaleur urbains, de gestion des concessions de distribution du gaz et de l'électricité, de services urbains (l'assainissement, l'eau, l'éclairage public) et reconnaît leur contribution à la transition énergétique. En complément, la loi de transition énergétique pour la croissance verte leur donne également le rôle de coordinateur de la transition énergétique.

Le projet de territoire est de faire de la métropole rennaise un territoire écoresponsable et exemplaire. Le Programme Local de l'Habitat (PLH) intègre déjà les questions de la rénovation thermique et de la construction de logements passifs. La révision du Plan de Déplacements Urbains (PDU) et l'élaboration du premier Plan Local de l'Urbanisme intercommunal (PLUi) sont également des opportunités pour mettre en cohérence l'ensemble des politiques publiques de Rennes Métropole.

Des objectifs stratégiques pour le territoire cohérents avec ceux de l'État et de la Région

L'élaboration des objectifs stratégiques de Rennes Métropole se fait en cohérence avec les engagements de l'État et de la Région en matière de climat, d'énergie et de lutte contre la pollution atmosphérique, tel que le précise la loi de transition énergétique pour la croissance verte. On peut citer en particulier les ambitions suivantes à l'échelle nationale :

- diminuer de 40 % les émissions de gaz à effet de serre en 2030 par rapport à 1990, et les diviser par quatre d'ici 2050 ;
- réduire de moitié la consommation énergétique finale en 2050 par rapport à 2012 ;
- baisser de 30 % la consommation d'énergies fossiles en 2030 par rapport à 2012 ;
- porter la part des énergies renouvelables à 32 % de la consommation finale d'énergie en 2030 et à 40 % de la production d'électricité ;

→ accélérer la rénovation énergétique des logements jusqu'à 500 000 rénovations lourdes de logements par an pour que tous les bâtiments soient au standard "bâtiment basse consommation" (BBC) en 2050.

Le Plan de Protection de l'Atmosphère, avec lequel le PCAET doit également être compatible, vise à ramener les niveaux de pollution atmosphérique sous les seuils réglementaires. Il fixe des objectifs de réduction des émissions et demande à chaque acteur concerné de mettre en œuvre des actions en fonction de ses compétences et responsabilités.

Un plan d'actions structuré, mettant en avant des actions et des partenariats innovants et opérationnels

L'élaboration des objectifs du PCAET de la métropole rennaise se traduit par la proposition d'une feuille de route à horizon 2030. Ce document propose une trajectoire de transition pour le territoire traduite par des objectifs quantitatifs sectoriels, tels que le nombre de rénovations thermiques des logements ou des locaux d'activités, le taux de remplissage des véhicules ou l'évolution de leur motorisation, la part d'énergies renouvelables dans la consommation du territoire... Cet exercice prospectif permet d'évaluer le niveau des transformations à opérer sur le territoire au cours des 12 prochaines années.

Le plan d'actions territorial du PCAET est la traduction opérationnelle de l'ambition de la métropole. **La mobilité décarbonée et la rénovation des bâtiments font partie des enjeux pour le territoire, de même que le développement des énergies renouvelables, en particulier à partir des réseaux de chaleur urbains.** Le sujet de l'adaptation du territoire au dérèglement climatique est également abordé, notamment à travers le rôle de l'eau et de la végétation dans l'aménagement.

La mobilisation des acteurs locaux

Rennes Métropole a pour ambition de construire localement une large coalition d'acteurs autour des enjeux climat-air-énergie. L'objectif est que chaque acteur s'approprie les objectifs territoriaux et contribue, en fonction de ses compétences et de ses responsabilités, à leur atteinte.

C'est dans cette optique qu'une conférence locale de la transition énergétique sera créée. Elle rassemblera des représentants des secteurs publics, privés et associatifs concernés par les enjeux climat-air-énergie. Cette instance sera consultée à chaque étape de la démarche d'élaboration du PCAET dans une logique d'appropriation, de discussion et d'enrichissement des documents. La philosophie envisagée pour cette conférence locale est d'amener ses membres vers une logique de contribution aux différents chantiers identifiés. Le Conseil de développement de la métropole de Rennes, en tant qu'instance représentative de la société civile organisée, aura un rôle particulier à jouer, notamment pour animer le débat public.